



Travaux dans maison et indivision

Par **allegria**, le **28/09/2009** à **07:46**

Bonjour,

Je vous explique brièvement mon problème. J'habite actuellement une maison dont mon mari a hérité de ses parents. Il a eu 3 enfants d'un premier mariage, et nous avons eu une fille ensemble. Mon mari étant âgé, je m'interroge sur les conséquences au cas où il viendrait à décéder avant moi. Ses enfants, ma fille et moi hériterions de la maison en indivision. Mais le problème, c'est que la maison est en mauvais état, et nécessite de coûteux travaux de rénovation. Si je finance les travaux, y a-t-il un moyen pour que cela soit pris en compte lors de la succession ? Car si je rachète les parts des autres héritiers, je n'ai pas envie de devoir payer la maison à sa valeur rénovée !

En espérant que vous pourrez m'aider, et m'apporter quelques renseignements utiles.

Merci d'avance !